

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le VINGT SEPTEMBRE

A 9h

Au nouveau siège social de la société tel que déterminé aux présentes,
La société anonyme SCI, soumise au régime de la loi n°83-1213 du 13/12/83 et immatriculée au RCS de DUNKERQUE (59240), 142 avenue de la Mer, identifiée au SIREN 592 40 831 743 430 et immatriculée au RCS de DUNKERQUE
Se sont réunis les associés, **en assemblée générale ordinaire**, sur convocation verbale de la gérance

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane COMPERNOLLE, agissant en qualité de gérant associé.

Est désigné comme secrétaire : Madame Véronique COMPERNOLLE - EZELIN.

ASSOCIES

Monsieur Stéphane COMPERNOLLE représentant la moitié du capital social
Madame Véronique COMPERNOLLE -EZELIN représentant la moitié du capital social

Tous deux présents

PRESENCE - REPRESENTATION

QUORUM

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la proposition de délibération adressée aux associés

ORDRE DU JOUR

- transfert de siège social du 142 avenue de la Mer à DUNKERQUE (59240) au 585 rue Auguste Angellier à DUNKERQUE (59240)

Monsieur et Madame Stéphane COMPERNOLLE seuls et uniques associés et gérants de la SCI 3C ont changé de domicile, quittant le 142 avenue de la Mer à DUNKERQUE pour le 585 rue Auguste Angellier à DUNKERQUE.

En conséquence, et afin de simplifier la gestion de la SCI, il est envisagé le transfert du siège social au nouveau domicile des gérants.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, les documents sus-énoncés adressés aux associés,

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

SC 5

RESOLUTIONS

première Résolution

L'Assemblée Générale approuve le transfert du siège social de la SCI du 142 Avenue de la Mer à DUNKERQUE au 585 rue Auguste Angellier à DUNKERQUE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

deuxième Résolution

L'assemblée générale donne pouvoirs au porteur des présentes, avec faculté de délégation, à l'effet de réaliser toutes les formalités nécessaires à la mise en conformité des statuts avec les décisions prises en vertu des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à DUNKERQUE
Le 20 septembre 2025

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized 'D' with a horizontal stroke. The signature on the right is a smaller, more compact signature with a vertical stroke.